




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22912-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.1084

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : CENTRES SOCIAUX - ACTIONS JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gérard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08/10/12**

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Sophie JOISSAINS

-

**Politique Publique** : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**OBJET** : CENTRES SOCIAUX - ACTIONS JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs (2012-2014) approuvée par le Conseil Municipal du 20 février 2012 (délibération n°**2012.239**) il est prévu dans l'article 4-alinéa b, d'attribuer une subvention annuelle pour participer à la consolidation des pôles ressources jeunes et développer des actions de prévention en direction « des jeunes de onze à dix huit ans » aux six centres sociaux intervenant sur le territoire communal.

Les bilans quantitatifs et qualitatifs remis par chacune des six structures, mettent en exergue la difficulté liée à la mobilisation de ce public "non-captif" et la nécessité d'imaginer des actions adaptées aux problématiques et aux besoins (*horaires décalés, insertion-emploi, réussite éducative, ateliers musiques...*) dispensées par un professionnel expérimenté et compétent.

Une centaine de préadolescents et adolescents ont pu être ainsi accueillis en soirées durant l'année 2011 et accompagnés dans le cadre d'activités éducatives et d'insertion de type ateliers multimédia ou encore musique ou découverte des métiers.

Il convient donc de verser à chacune des structures citées, ci-après, la somme de **7 370 €** :

- centre socioculturel Marie -Louise Davin de Puyricard,
- centre socioculturel Aix Nord situé au Tivoli, dans les quartiers Nord ,
- centre socioculturel ADIS les Amandiers au Jas de Bouffan,
- centre socioculturel la Provence au quartier d'Encagnane,
- centre socioculturel de la Grande Bastide au quartier du Val Saint André,

- centre socioculturel Jean Paul Coste, dans les quartiers Sud.

Ces propositions ont été validées le 11 septembre 2012.

Aussi , je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de **7 370 €** à chacune des 6 structures présentées, ci-dessus ;
- **DIRE** que la dépense globale qui en résulte, soit **44 220 euros**, sera imputée au budget 2012 sur la ligne « subventions aux centres sociaux” n° **924 22 6574 1738** qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.1084 - CENTRES SOCIAUX - ACTIONS JEUNES - ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 46</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 6</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 46</b>
<b>Pour</b>	<b>: 46</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Christine BERNARD, M. Jacques GARCON, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Françoise TERME

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**